



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUILLET 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt trois juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACCOLAS Didier, 1er Adjoint au Maire.

**Etaient présents :**

M. CARDONEL Gérard, M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, M. DELAGE Bruno, M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTTENS Aline

Date de convocation  
15/07/2024

Date d'affichage  
31 JUIL. 2024

Excusée: Mme STOCKER Hélène

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

et publication sous forme  
électronique  
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

**Numéro interne de l'acte : 2024-07-01**

**OBJET : Chemin Rural n° 10 : travaux implantation de lignes électriques : projet de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Saulzais**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des travaux d'implantation de lignes électriques vont être réalisés par ENEDIS sur le Chemin Rural n° 10 (plan projeté en séance).

Il présente un projet de convention de servitudes et précise qu'une indemnité forfaitaire et unique de 20 € sera versée la commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :***

- ✓ **ACCEPTE** la convention de servitudes proposée,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULZAIS LE POTIER



Le Maire,  
Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance  
Béatrice DURIS